

Dérogations modificatives concernant le budget des Cantines Scolaires  
EXERCICE 1983

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT :

J'ai l'honneur de proposer à votre approbation le tableau suivant qui modifie les prévisions budgétaires pour l'année 1983, du service des Cantines Scolaires.

Inscription budgétaire

en Recettes : article 214 : Acquisition de matériel de cantine ..... - 181 995,92  
en Dépenses : article 1059 : Remboursement à la ville d'une  
somme encaissée à tort ..... + 181 995,92

SECTION DE FONCTIONNEMENT

De l'article 601 : Alimentation ..... 316 913,51

Aux articles

611 : Rémunération personnel temporaire ..... 23 906,37

618 : Charges sociales ..... 293 007,14

---

316 913,51

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, je mets la question aux voix.

• • • • •

Mr M. GERARD - Commission : Finances - Favorable.

Le MAIRE - Je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Reçu à la Préfecture  
le 04/04/1984

x  
x x